

Focus sur le droit de préemption du fermier

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public Concerné :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit rural immobilier

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier le champ d'application du droit de préemption du fermier
- Accomplir correctement les formalités de purge

Contenu :

Le champ d'application du droit de préemption en 3 questions

- Qui : conditions à remplir pour en bénéficier ?
- Quand : actes soumis au droit de préemption?
- Sur quoi : biens soumis au droit de préemption du preneur ?

La mise en œuvre du droit de préemption

- La notification au preneur
- La réponse du preneur
- Les sanctions en cas de violation du droit de préemption

Les conflits de droit de préemption

- Purge du droit de préemption en cas de pluralité de droits de préemption

- Classement des différents de droits de préemption

Prérequis :

Maîtrise du droit de la vente immobilière

Connaissance de base en droit rural

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : EN INTER

Durée de la formation : 2 heures

Présentation des diverses règles applicables

Mise en œuvre par des cas pratiques

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation